



COMPTE ADMINISTRATIF 2021

BUDGET DE LA VILLE ET BUDGET ANNEXE LOCATION IMMEUBLE NU

Le Compte Administratif (CA) retrace l'ensemble des recettes et des dépenses réalisées par la Ville en 2021. Il doit être présenté au Conseil Municipal dans les six mois qui suivent la fin de l'exercice, soit au plus tard le 30 juin de l'année suivante.

Le Compte Administratif se présente formellement de la même manière que le budget afin de permettre une comparaison.

Le Compte Administratif est le bilan financier de l'ordonnateur. A ce titre, son examen constitue un acte majeur de la vie communale.

Le Compte Administratif dégage un résultat

Le Compte Administratif présente les résultats comptables de l'exercice. Dans tous les cas le résultat cumulé des deux sections ne doit pas être déficitaire.

Une fois le compte administratif voté, le Conseil Municipal vote une délibération d'affectation des résultats.

Le Compte Administratif doit être en concordance avec le compte de gestion

Parallèlement, le comptable public, chargé d'encaisser les recettes et de payer les dépenses ordonnancées par le Maire, élabore le compte de gestion qui doit exactement concorder avec le compte administratif.

I – LE BUDGET VILLE

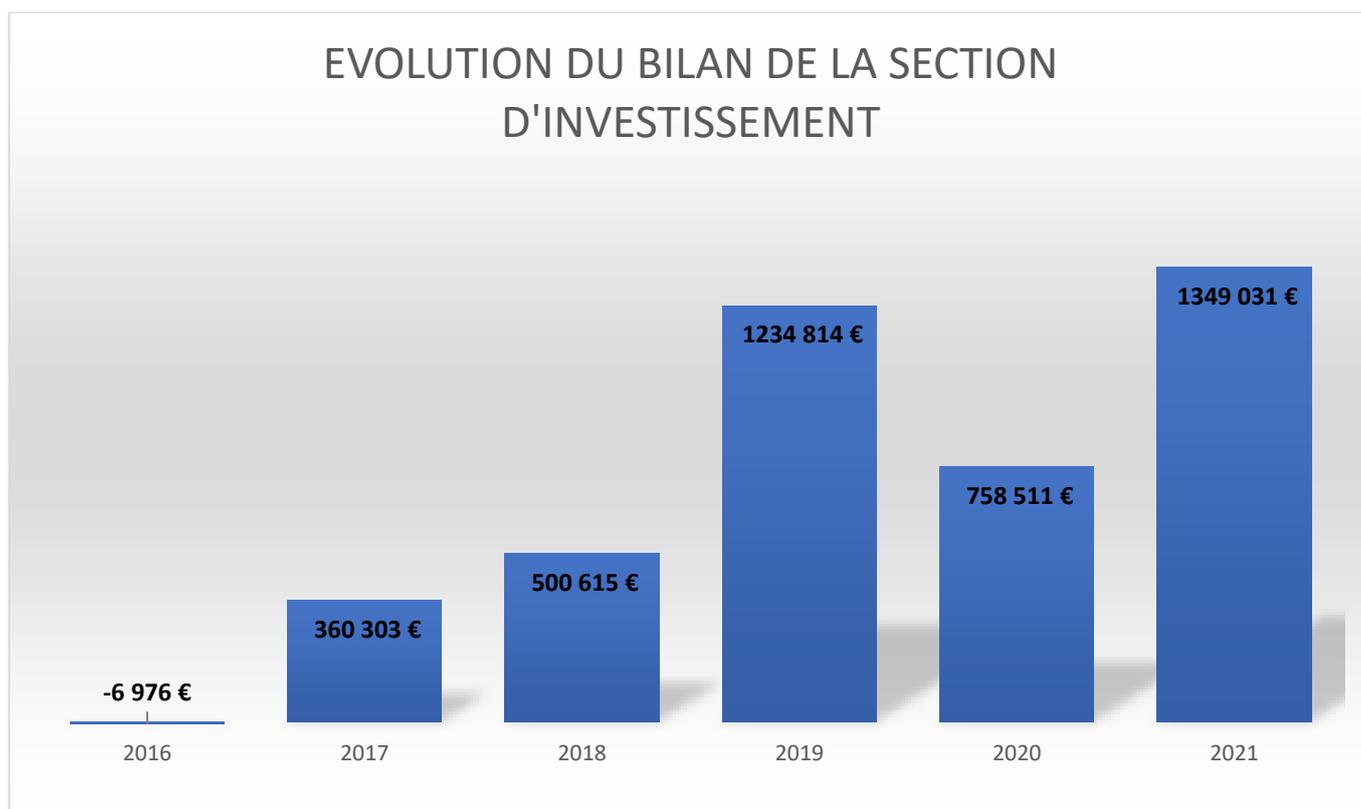
Les données synthétiques se présentent ainsi :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Recettes de l'exercice :	11 654 853,51	4 094 703,85
Dépenses de l'exercice :	10 819 305,31	3 504 184,43
Résultat de l'exercice :	835 548,20	590 519,42
Excédent reporté 2020 :	229 885,27	758 511,32
Résultat de clôture :	1 065 433,47	1 349 030,74

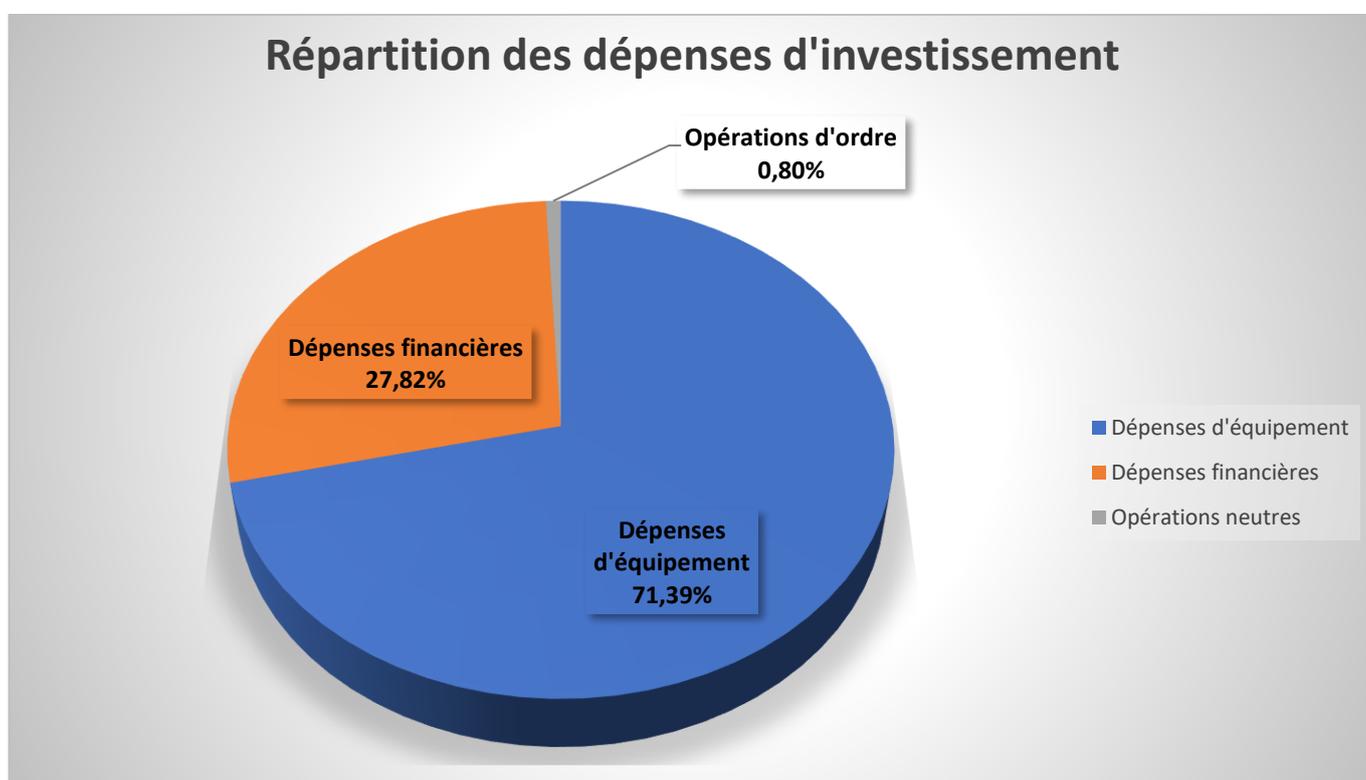
A - RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	835 548,20 €
B - RESULTATS ANTERIEURS REPORTES	229 885,27 €
C- RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER	1 065 433,47 €
RESULTAT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	590 519,42 €
RESULTAT REPORTE EN INVESTISSEMENT	758 511,32 €
D – SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	1 349 030,74 €
RESTES A REALISER EN DEPENSES	1 635 863,67 €
RESTES A REALISER EN RECETTES	569 563,96 €
E - SOLDE DES RESTES A REALISER	(-) 1 066 299,71 €
EXCEDENT DE FINANCEMENT = D + E	282 731,03 €

1.1 / Section d'investissement

L'année 2021 fait apparaître un excédent d'investissement de **1 349 030,74 €**.



Les dépenses d'investissement ont été réalisées à hauteur de **3 504 184 €**, elles se décomposent principalement comme suit :



Les dépenses d'équipement représentent **2 501 559 €**, les remboursements d'emprunts **974 739 €** et les opérations d'ordre **27 886 €**.

Investissement dépenses

Les principales dépenses d'équipement sont :

A) Les services généraux de la Ville : 295 687 €

- Mise en conformité électrique des bâtiments communaux (6 253 €)
- Mise en place d'éclairages LED (6 564 €)
- Entretien des chaufferies (66 746 €)
- Travaux divers dans les bâtiments communaux (61 711 €)
- Matériel de bureau et équipement informatique (13 890 €)
- Mobilier (13 172 €)
- Logiciels (70 453 €)
- Acquisition de 3 vélos pour les agents dont 1 électrique (2 262 €)
- Renouvellement de la flotte automobile (54 636 €)

B) Sécurité publique : 64 787 €

- Mise en place de 2 caméras de vidéoprotection avec antennes relais (64 307 €)
- Climatisation mobile pour la pièce du serveur de la police municipale (480 €)

C) Enseignement-éducation : 58 348 €

- Installation de capteurs CO2 dans les écoles (6 594 €)
- Réfection des sanitaires avec pose de VMC dans les écoles (18 045 €)
- Pose de stores dans 2 écoles maternelles (6 173 €)
- Vidéoprojecteurs dans 2 écoles maternelles (6 867 €)
- Renouvellement du mobilier scolaire (13 857 €)
- Changement du lave-vaisselle à l'école Prevel (6 812 €)

D) Culture et patrimoine : 6 697 €

- Acquisition de mobilier pour aménagement de la médiathèque (2 227 €)
- Travaux divers à la médiathèque et à l'espace Bourvil (3 153 €)
- Mise en place de plan d'intervention et d'évacuation (1 317 €)

E) Jeunesse et sports : 229 106 €

- Études sur la réhabilitation du stade Vernon (163 157 €)
- Pose de films solaires sur les accueils de loisirs (8 398 €)
- Travaux divers dans les salles de sports (31 405 €)
- Renouvellement des équipements sportifs (13 829 €)
- Équipements et mobiliers divers sur les accueils de loisirs et les séjours (12 317 €)

F) Interventions sociales et familles : 3 261 €

- Aménagement du logement d'urgence (1 483 €)
- Matériel pour le centre de vaccination (485 €)
- Acquisition de 2 vélos pour les AVS (1 293 €)

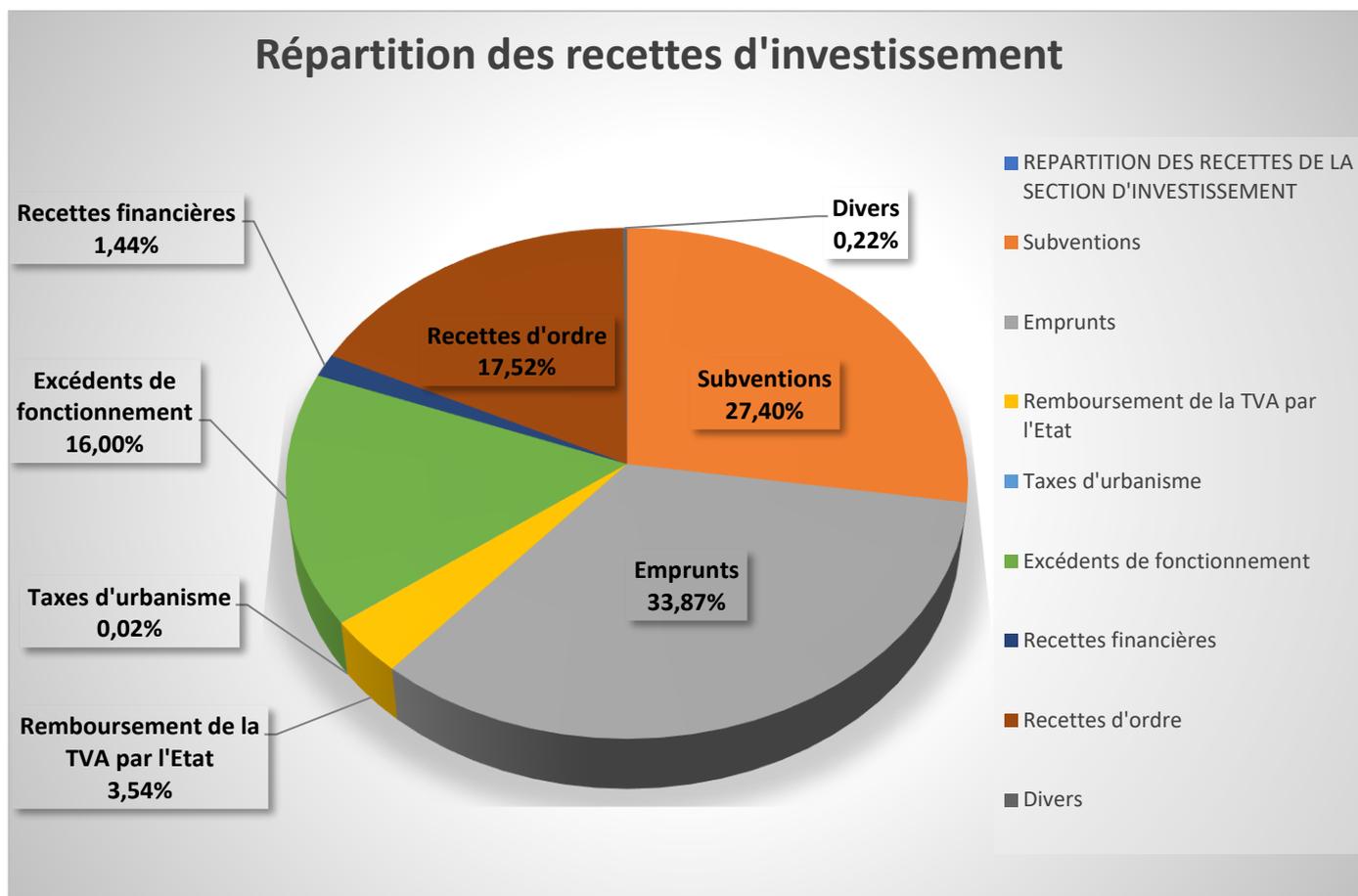
G) Famille : 15 766 €

- Aménagement d'un coin jeux pour les enfants (5 080 €)
- Installation d'éclairages LED et pose de films solaires à la halte-garderie (10 686 €)

H) Aménagements et services urbains : 1 441 041 €

- Réhabilitation de la friche des Tissages (1 170 989 €)
- Études et acquisition de la parcelle pour la construction des STM (203 781 €)
- Aménagement des 2 cases de la maison médicale (32 129 €)
- Réfection d'une allée du cimetière (22 995 €)
- Maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de la Mare aux Bœufs (11 147 €)

Investissement recettes



Parmi les recettes d'investissement 2021, l'excédent de fonctionnement 2020 affecté à l'investissement était de **655 048 €**

Les subventions d'investissement s'élèvent à **1 121 897 €**.

Les remboursements par la Métropole des frais d'emprunt relatifs aux transferts de compétences (voirie, éclairage public) s'élèvent à **58 975 €**.

Les écritures d'amortissements et de sortie d'inventaire du patrimoine, s'élèvent à **717 251 €**.

Les taxes d'urbanisme sur la construction, la reconstruction et l'agrandissement de bâtiments pour les dossiers déposés avant le transfert à la Métropole s'élèvent à **808 €**.

Le Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (**FCTVA**) basé sur les dépenses réelles d'investissement 2020 s'élève à **144 837 €**.

Le Montant des nouveaux emprunts s'élève à **1 387 000 €** en 2021.

Le ratio de désendettement s'établit à **7,62 années en 2021** et reste largement en deçà du seuil d'alerte de 10 ans et du seuil critique de 12 ans.

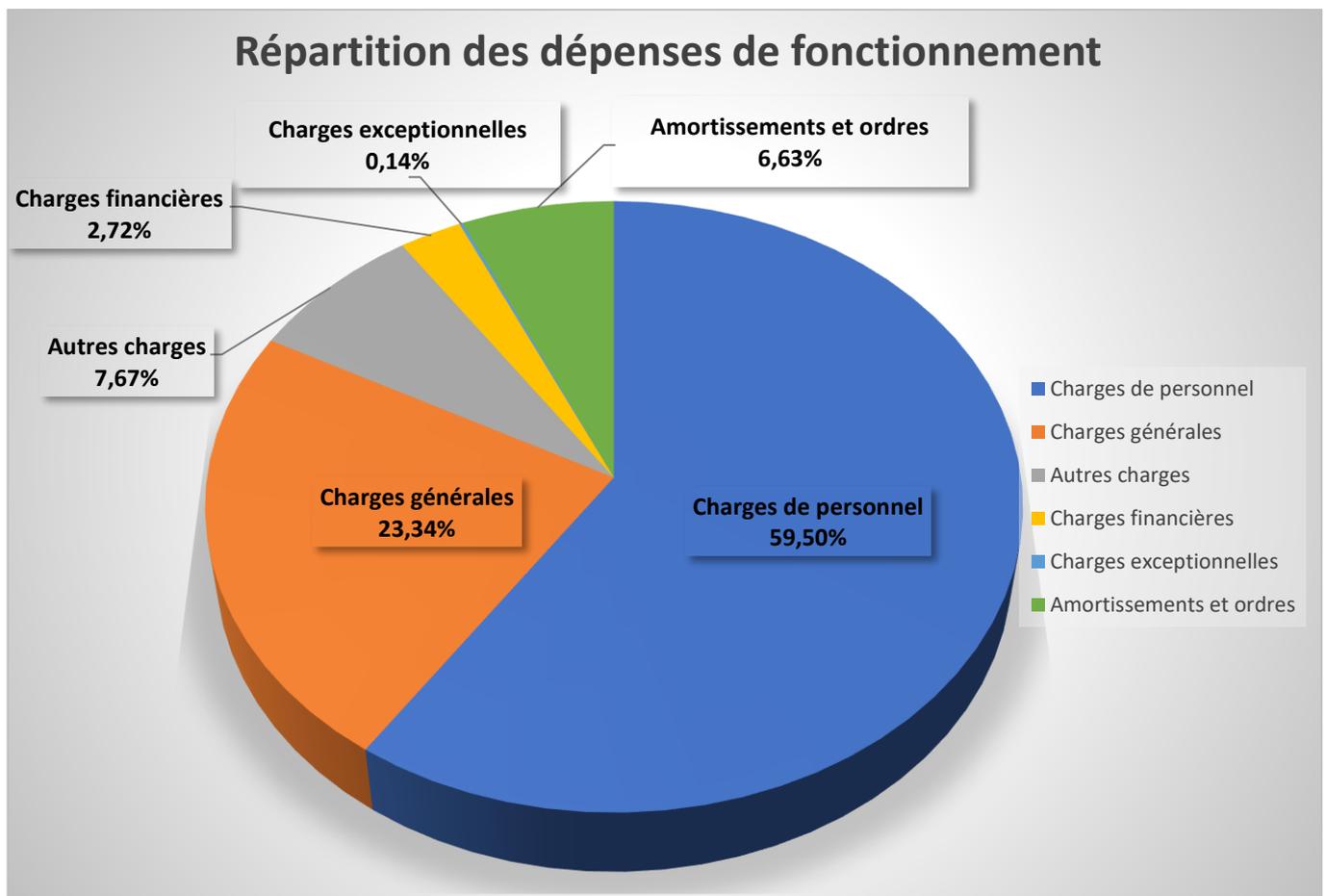
Depuis 4 ans, ce ratio est maintenu en dessous du seuil d'alerte de 10 ans et reflète une politique d'investissement volontariste mais maîtrisée.

EN K€	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
CAF BRUTE	1 196	1 303	1 137	1 687	2 013	1 536	1 509
DETTES	9 895	10 989	11 819	12 139	11 516	11 081	11 508
RATIO DESENDETTEMENT	8,27	8,43	10,39	7,2	5,9	7,22	7,62
CHARGE INTERETS	416	393	374	366	364	309	294

1.2 / Section de Fonctionnement.

Le montant de l'excédent de fonctionnement 2021 s'élève à **1 065 433,47 €**.
 Cette somme est partiellement affectée au financement des investissements 2022.

Fonctionnement Dépenses



Evolution des dépenses depuis 2015 :

DEPENSES	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
CHARGES GENERALES	2 495 684 €	2 306 830 €	2 439 391 €	2 327 845 €	2 366 807 €	2 171 914 €	2 525 048 €
CHARGES DE PERSONNEL	6 106 921 €	6 108 214 €	6 342 960 €	6 268 519 €	6 244 796 €	6 313 065 €	6 437 313 €
AUTRES CHARGES (Gestion courante et atténuation de produits)	951 131 €	896 361 €	902 452 €	827 193 €	986 770 €	1 020 954 €	829 552 €
CHARGES FINANCIERES	416 236 €	392 924 €	373 928 €	366 418 €	348 830 €	309 932 €	294 522 €
CHARGES EXCEPTIONNELLES	150 756 €	92 204 €	37 143 €	10 834 €	11 487 €	12 961 €	15 620 €
AMORTISSEMENTS ET ORDRES	801 045 €	1 093 452 €	1 011 983 €	1 163 443 €	841 345 €	996 819 €	717 251 €
TOTAL	10 921 773 €	10 889 985 €	11 107 857 €	10 964 252 €	10 733 919 €	10 825 645 €	10 819 305 €

Le chapitre des charges à caractère général s'élève à **2 525 048 €** en augmentation de **16,26 %**.

Cette augmentation s'explique notamment par la reprise partielle des activités, les surcoûts engendrés par la crise COVID-19 ainsi que le début de l'inflation des fluides constatée en fin d'année.

Les charges de personnel sont en augmentation de **1,97 %**. Cette augmentation est principalement liée aux arrivées et aux départs mais également aux éléments de majoration (glissement vieillissement technicité, augmentation individuelle, augmentation du SMIC, ...)

Les autres charges de gestion courante regroupent les subventions versées en particulier au CCAS pour **350 000 €**.

L'enveloppe pour les subventions aux associations, en particulier les clubs sportifs, a été maintenue pour un montant de **236 017 €**.

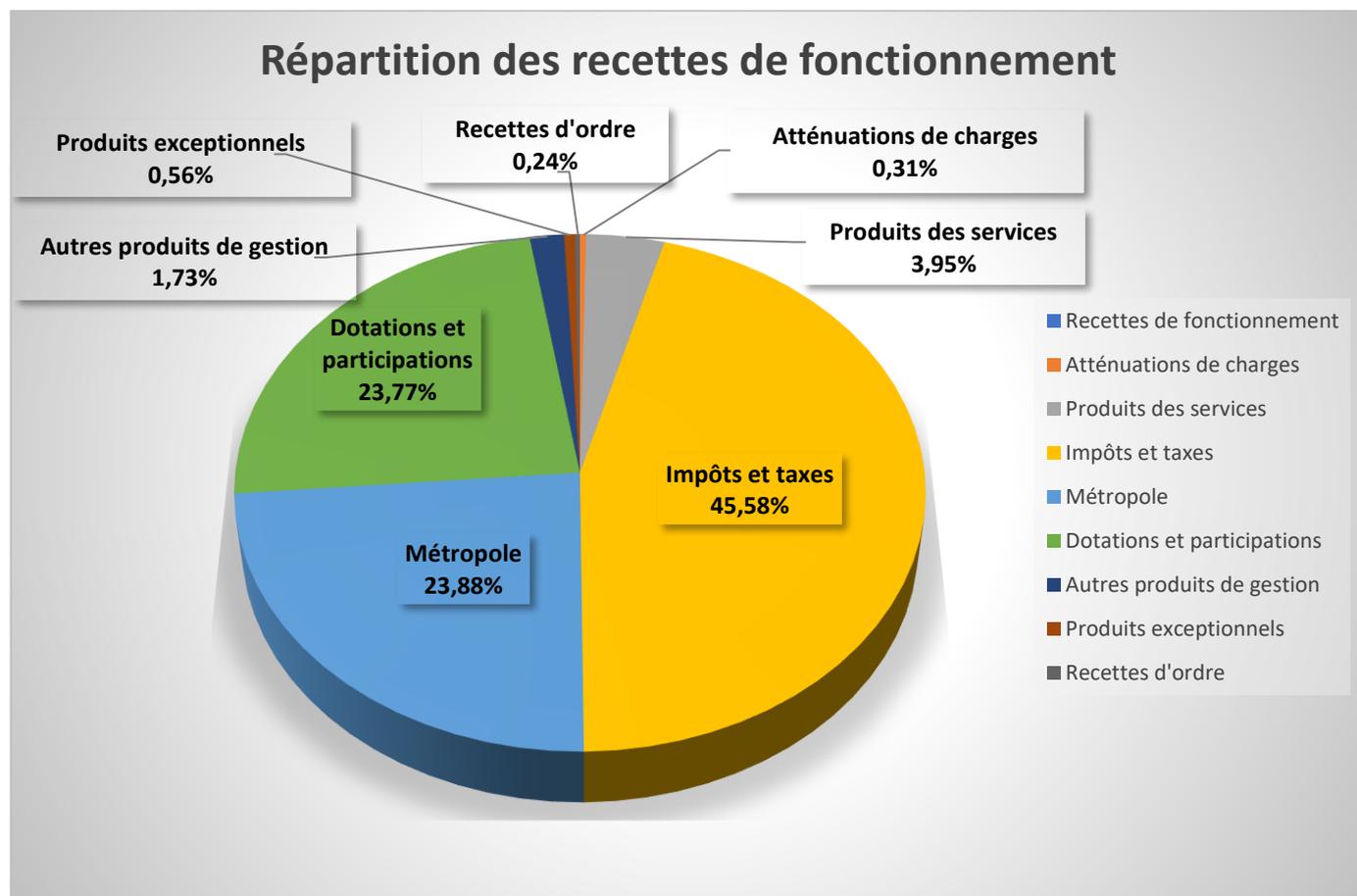
Les charges financières correspondent au remboursement des intérêts d'emprunts contractés antérieurement. La charge de la dette est en diminution de **4,97 %** et s'établit à **294 522 €**.

Les charges exceptionnelles s'élèvent à **15 620 €**.

9 449 € sont consacrés aux chantiers éducatifs et aux primes des stagiaires. Au total, ce sont **190 stagiaires** qui ont été accueillis en 2021.

Fonctionnement recettes

Répartition des recettes par catégorie :



	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Atténuation de charges	218 170 €	198 687 €	159 521 €	108 811 €	45 186 €	39 459 €	35 750 €
Produits des services	556 311 €	554 517 €	579 217 €	564 565 €	556 491 €	353 706 €	459 923 €
Impôts	4 282 167 €	4 266 401 €	4 308 771 €	4 408 346 €	4 518 314 €	4 551 185 €	4 553 245 €
Taxes	418 040 €	345 116 €	397 224 €	509 431 €	457 253 €	470 265 €	489 914 €
Métropole	2 332 409 €	2 470 204 €	2 588 557 €	2 668 144 €	2 735 909 €	2 783 631 €	2 782 975 €
Dotation forfaitaire	1 907 342 €	1 641 633 €	1 510 674 €	1 518 920 €	1 493 733 €	1 453 640 €	1 413 838 €
Dotations de solidarité Etat	470 679 €	579 920 €	631 233 €	677 127 €	717 203 €	738 815 €	757 188 €
Autres dotations et participations	307 297 €	370 838 €	368 540 €	335 700 €	305 492 €	299 000 €	311 269 €
Compensations Etat	639 433 €	530 214 €	540 857 €	541 198 €	539 635 €	540 870 €	556 511 €
Autres produits de gestion	100 270 €	108 980 €	111 819 €	129 468 €	164 860 €	134 725 €	201 367 €
Produits financiers	9 150 €	9 146 €	9 120 €	50 €	25 €	0 €	0 €
Recettes exceptionnelles	175 464 €	198 400 €	158 452 €	207 806 €	92 480 €	108 328 €	92 874 €
TOTAL	11 416 732 €	11 274 056 €	11 363 985 €	11 669 566 €	11 626 581 €	11 473 624 €	11 654 854 €

Les remboursements sur rémunérations du personnel représentent une somme de **17 007 €**. Cette somme correspond principalement aux remboursements des contrats aidés par l'Etat et des remboursements des indemnités journalières par la CPAM.

Les produits des services et du domaine s'élèvent à **459 923 €**. Il s'agit de recettes concernant les concessions, les redevances et taxes funéraires, les recettes du service culturel ainsi que la restauration scolaire et les centres de loisirs.

Les impôts et taxes, constitués des contributions directes, des droits de place, des taxes sur l'électricité, taxes sur la publicité extérieure ainsi que les taxes additionnelles aux droits de mutation, génèrent une recette de **5 043 159 €**, soit une augmentation de **21 709 € (+ 0,43 %)** sans augmentation des taux des différentes impositions communales.

La recette générée par les impôts se situe à **4 553 245 €**. Ils représentent **39,07 %** des recettes réelles de fonctionnement en 2021. Pour rappel, la Ville n'a pas augmenté les taxes foncières et la taxe d'habitation depuis 2009.

L'attribution de compensation de la Métropole s'élève à **2 428 885 €**. Cette augmentation se justifie par le transfert de la dotation TEOM initialement intégrée à la dotation de solidarité communautaire pour un montant de **465 527 €**.

A contrario, la dotation de solidarité communautaire versée par la Métropole a diminué ; passant de **630 707 €** en 2020 à **167 828 €** en 2021.

Depuis 2015, la Métropole est bénéficiaire du fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) qui représente une péréquation entre intercommunalités.

Cette attribution financière a pu être reversée aux communes. Pour notre ville, ce reversement a représenté **169 791 €** contre **170 228 €** en 2020. Cette dotation dépend de la richesse relative des intercommunalités.

Les taxes sur l'électricité, assises sur la consommation finale des usagers, sont en diminution à **148 376 €** contre **155 665 €** en 2020.

Les taxes additionnelles aux droits de mutation s'élèvent à **305 700 €** contre **278 284 €** en 2020. Ces taxes varient en fonction du nombre et de la valeur des transactions immobilières réalisées sur la Commune.

La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) s'élève à **2 171 026 €** soit une quasi-stabilité.

La DGF se décompose en :

- Dotation Forfaitaire : **1 413 838 €**
- Dotation de Solidarité Urbaine : **695 612 €**
- Dotation Nationale de Péréquation : **61 576 €**

Le fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle s'élève à **94 533 €** contre **95 691 €** en 2020 soit une diminution de **1,21 %**.

Les autres produits de gestion courante génèrent une recette de **201 367 €**, ces recettes proviennent essentiellement des revenus des loyers des logements et cases commerciales que nous avons mis en location.

Le remboursement par la Métropole des intérêts d'emprunt théorique suite au transfert de la voirie en 2015 s'élève à **16 471 €** pour 2021.

II – LE BUDGET LOCATION IMMEUBLE NU

Les données synthétiques se présentent ainsi :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Recettes de l'exercice :	82 438,50 €	68 470,32 €
Dépenses de l'exercice :	70 029,24 €	43 960,82 €
Résultat de l'exercice :	12 409,26 €	24 509,50 €
Excédent reporté 2020 :	123 886,76 €	65 474,76 €
Résultat de clôture :	136 296,02 €	89 984,26 €

A - RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	12 409,26 €
B - RESULTATS ANTERIEURS REPOTES	123 886,76 €
C- RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER	136 296,02 €
RESULTAT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	24 509,50 €
RESULTAT REPORTE EN INVESTISSEMENT	65 474,76 €
D – SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	89 984,26 €
RESTES A REALISER EN DEPENSES	1 168,84 €
RESTES A REALISER EN RECETTES	0 €
E - SOLDE DES RESTES A REALISER	(-) 1 168,84 €
EXCEDENT DE FINANCEMENT = D + E	88 815,42 €

Le compte administratif de l'immeuble nu correspond à la gestion du fonctionnement du bâtiment accueillant le GRETA. Les dépenses correspondent aux fluides, assurances et provisions pour grosses réparations. Les recettes sont, quant à elles, liées au loyer perçu.

Conclusion :

De nouveau en 2021, la Ville a fait le choix de ne pas augmenter les taux des impôts communaux tout en conservant une offre élevée de service public et en finançant des projets indispensables à la redynamisation de notre Ville.

Depuis 2017, l'Etat a cessé de réduire les dotations alors que parallèlement la Métropole a augmenté les siennes au profit de notre Ville. L'augmentation des recettes, associée à la maîtrise des dépenses, a permis de contenir la capacité de désendettement de la Ville et d'assainir nos finances.